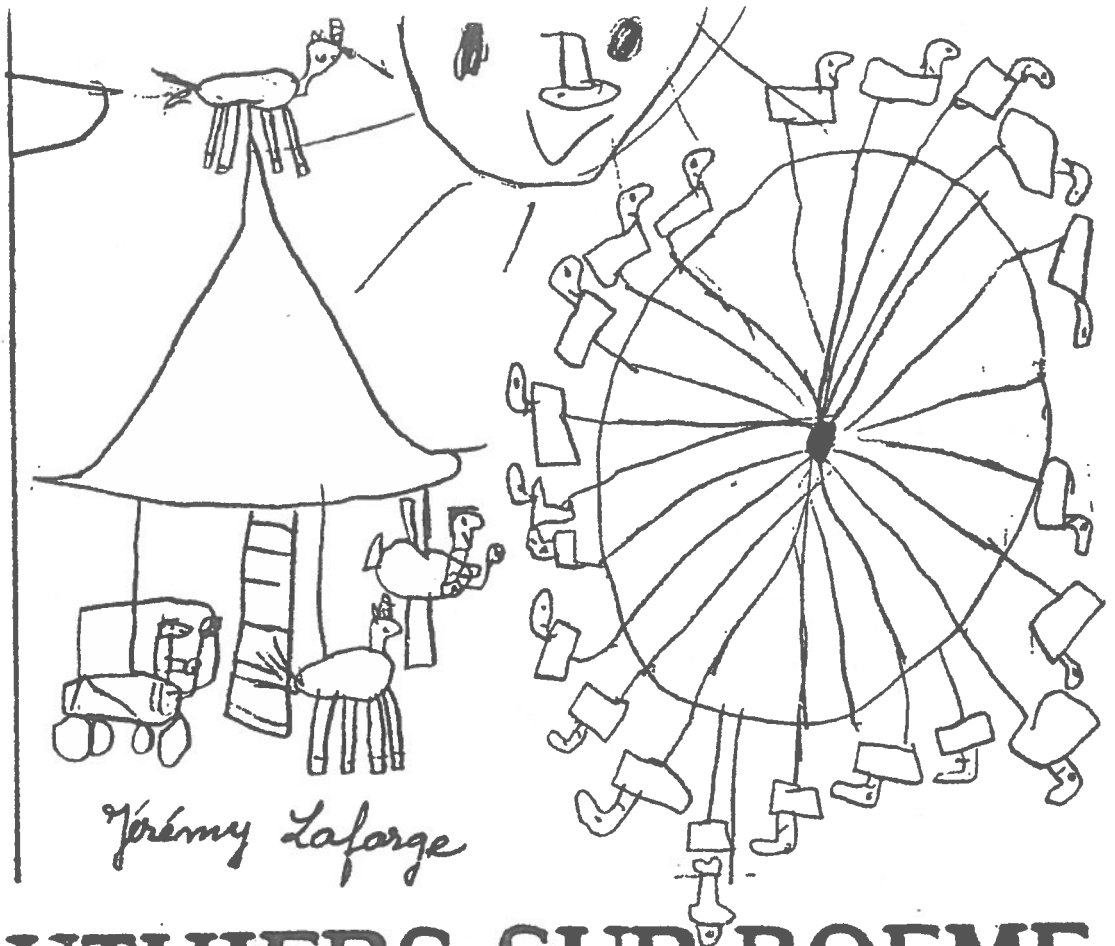


NOVEMBRE 1985

VIVRE A



MOUTHIER-SUR-BOÈME

LE MOT DU MAIRE

=====

Le mois d'octobre est le mois des impôts locaux. C'est bien désagréable, mais comme je l'écrivais à pareille époque l'année dernière, les exigences légitimes des uns et des autres ne peuvent être satisfaites autrement.

Certains d'entre nous, peu nombreux, ont prétendu que les impôts augmentaient vite sur la commune. Les chiffres les plus fantaisistes ont été lancés qui ne résistent pas à l'analyse.

Le Conseil Municipal n'a pas modifié les taux des quatre taxes depuis 1982. Seule la revalorisation systématique des bases d'imposition a pu créer une augmentation des impôts locaux communaux. J'insiste là-dessus, car sur votre avis d'imposition, le total à payer comprend l'impôt communal, l'impôt départemental et

l'impôt régional.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, payée par tous, les bases d'imposition ont augmenté uniformément de 8 %, ce qui représente à peu de choses près, l'augmentation normale du coût de la vie, en 1984 et par conséquent une stabilité de votre taxe en pouvoir d'achat, seule notion valable.

La taxe foncière sur le bâti et le non-bâti a subi pour les mêmes raisons, une augmentation de 8 %, donc en fait une stabilité.

La taxe professionnelle, une augmentation de 6 % seulement, donc en fait une diminution.

Si jamais vous observiez une augmentation de la part communale supérieure à ce que je vous indique, cela pourrait venir des causes suivantes :

- Diminution du nombre des personnes à charge.
- Augmentation de la surface habitable.
- Amélioration de votre logement.

-Ou tout simplement d'une erreur, car cela arrive parfois (rarement).

Il faut également avoir à l'esprit que les services que les uns et les autres demandent à la collectivité sont de plus en plus variés et importants et par conséquent coûtent cher. Sans compter l'augmentation de la population. Le recensement complémentaire nous affecte cette année une population de plus de 2 000 habitants ! D'où création de la garderie pour les petites vacances, participation intercommunale plus élevée, frais de cantine et de scolarité plus importants, entretien des bâtiments communaux plus lourd, etc... nouvelles exigences en ce qui concerne la voirie. A ce propos, je tiens à signaler que nos ouvriers communaux, en plus des nombreuses tâches ont mis en place sur nos voies communales et chemins A.F. pour cette année, 40 tonnes d'enrobé et 355 m³ de

calcaire soit près de 3 fois les quantités de 1981, et cela paraît encore insuffisant à certains !

Restons raisonnables, le Conseil Municipal élu par vous pour faire les choix, vous représente et agit en conscience, le plus souvent à l'unanimité, et nous sommes 19 !

N'est-ce pas la meilleure garantie, pour une gestion équilibrée ?

POURQUOI PAS UN ===== CLUB INFORMATIQUE =====

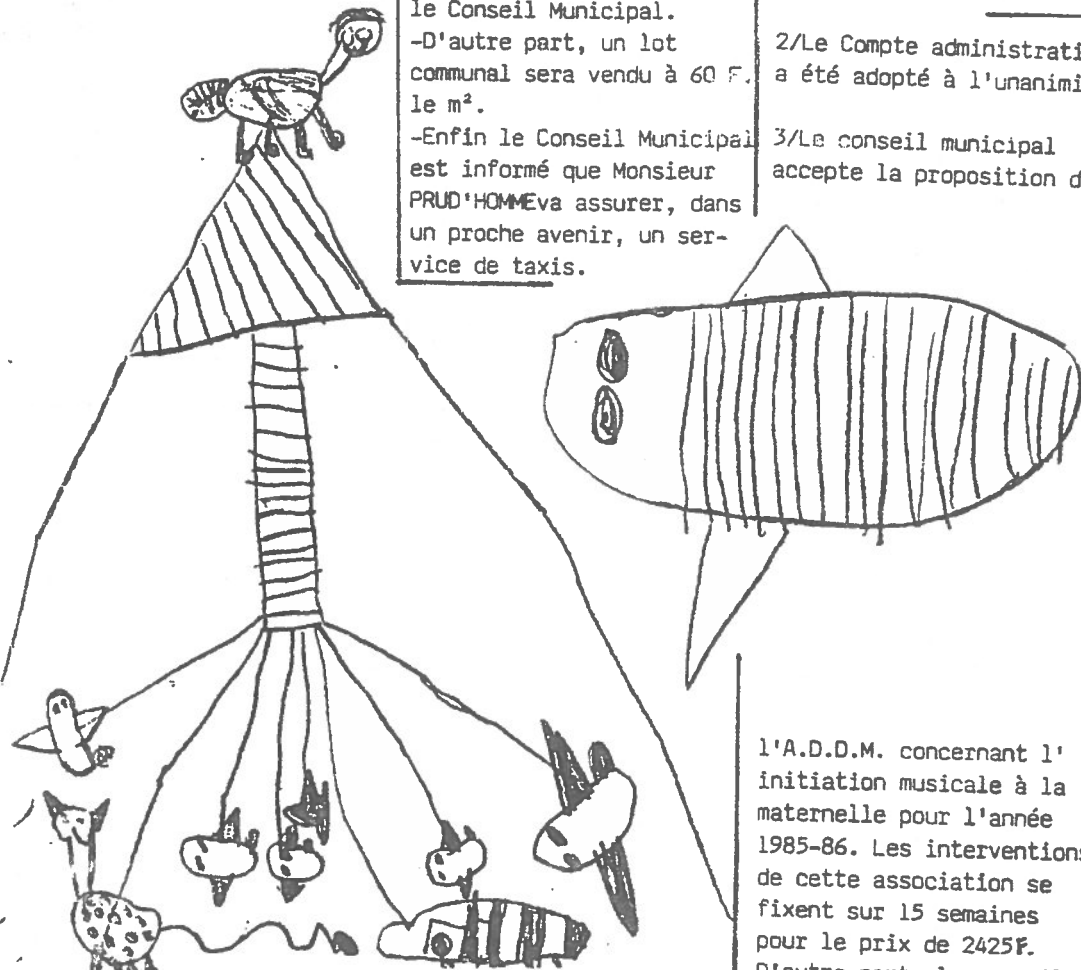
Dans le cadre de l'opération "Informatique pour Tous", notre école a été équipée d'un nanoréseau d'ordinateurs comprenant un micro-ordinateur professionnel Groupe III PC avec lecteurs de disquettes et 6 MO 5 de Thomson.

Deux institutrices ont suivi un stage de formation début juillet, et d'autres enseignants vont également suivre un stage. Ceci, pour faire bénéfici-

cier les enfants du matériel que nous avons la chance de posséder.

Mais l'opération "Informatique pour Tous" concerne, comme son nom l'indique, tout le monde qui doit pouvoir utiliser le matériel en dehors du temps scolaire. Pour ce faire, il serait nécessaire que se crée une association avec laquelle la Commune passerait une convention. Il est donc fait appel à toutes les personnes s'y connaissant peu ou prou en informatique, pour monter une telle association. Qu'elles se fassent connaître à la Mairie. On vous informera ultérieurement d'une réunion constitutive de l'association.

Mathieu
Nottelbar



REUNION DU
=====

CONSEIL MUNICIPAL

=====

(10 octobre 1985)

L'ordre du jour concernait essentiellement des acquisitions de terrains :

- Un terrain pour la zone d'emploi d'une superficie de 10 348 m² est proposé par la propriétaire, après négociation, pour 80 000 F. Le Conseil en autorise l'achat.
- Le Maire est autorisé à effectuer les démarches pour l'acquisition, à 20 F. le m² du terrain S.N.C.F. de 625 m², destiné à la construction de l'atelier des cantonniers, à proximité de la gare.
- Le Maire est également chargé de négocier le prix d'un terrain de 5ha 30, situé sur les chaumes de "La Meule" dont l'acquisition a été proposée à la commune pour 70 000 F., prix jugé trop élevé par le Conseil Municipal.
- D'autre part, un lot communal sera vendu à 60 F. le m².
- Enfin le Conseil Municipal est informé que Monsieur PRUD'HOMME va assurer, dans un proche avenir, un service de taxis.

REUNION DU
=====

CONSEIL MUNICIPAL

=====

(17 octobre 1985)

1/Budget Supplémentaire :

En section fonctionnement, le chapitre "Denrées et Fournitures" a été augmenté de 120 460,49 F. et celui des "Frais de Personnel" de 115 000 F. Ces dépenses sont alimentées par une subvention de 70 000 F. pour le stage et 165 460,49 de fonds libres.

En section d'investissement, sont inscrites les dépenses suivantes :

-Acquisitions de terrains	130 000 F.
-Acquisitions de matériel	51 000 F.
-Travaux de bâtiments	399 985 F.
-Travaux de voirie	61 000 F.
-Autres travaux	675 000 F. (dont
636 000 F. pour la zone d'emploi : terrains et travaux)	

TOTAL 1 316 985 F.

les recettes suivantes :

-Emprunt zone d'emploi	590 000 F.
-Subvention	45 000 F.
-Fonds libres	681 985 F.

TOTAL 1 316 985 F.

2/Le Compte administratif a été adopté à l'unanimité. mettre à une étude plus approfondie, la proposition de création d'ateliers musicaux pour 1985-86 faite par l'A.D.D.M.

3/Le conseil municipal accepte la proposition de

4/A la suite de la démission du bureau de l'association Foncière, le Préfet demande au Conseil Municipal de désigner 9 membres selon une répartition géographique qu'il précise. Le Conseil a procédé à cette opération. Un courrier a été adressé aux intéressés pour leur demander leur accord.

5/L'A.D.A.R.A.C. (émanation du Conseil Général) propose à notre commune de participer à une charte intercommunale. dont les autres participants seraient : CLAIIX, LA COURONNE, NERSAC, ROULLET et VOEUIL. Dans un premier temps, les problèmes concernant l'A.D.D.M. concernant l'initiation musicale à la maternelle pour l'année 1985-86. Les interventions de cette association se fixent sur 15 semaines pour le prix de 2425 F. D'autre part; le conseil municipal décide de sou-

les communes seront recensées grâce à un questionnaire très complet. Un document de synthèse sera établi. Ultérieurement des projets communs, ou tout au moins une harmonisation des équipements, pourront voir le jour.

Les différentes commissions municipales vont se réunir pour étudier chacune la partie du questionnaire (de plus de 30 pages) les concernant et tenter d'y répondre.

6/Compte-tenu des résultats de l'enquête menée début octobre, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un centre de loisirs pour les petites vacances scolaires.

7/Le Conseil autorise l'acquisition de mobilier spécialement conçu pour le matériel informatique, afin d'équiper la salle spécialisée de l'école.

8/Le Conseil est informé que la population de MOUTHIER est actuellement évaluée à 2221 habitants, que le stage d'insertion et de préqualification à la filière-bois a commencé avec 11 jeunes de 16 à 18 ans et que la chaudière à bois est maintenant installée au groupe scolaire.

UN CENTRE DE LOISIRS
 =====
 POUR LES PETITES
 =====
 VACANCES
 =====

Dans sa séance du 17 oct. le Conseil Municipal a autorisé le fonctionnement d'un centre de loisirs dans les locaux du restaurant scolaire, pendant toutes les petites vacances.

Le centre sera ouvert tous les jours ouvrables des petites vacances (sauf le samedi), de 7h à 19 h.

L'organisation étant très souple, vous pourrez mettre et retirer votre enfant -ou vos enfants- à l'heure qui vous conviendra, et pendant les jours qui vous conviendront.

Le tarif sera de 30 F. par jour (plus un ticket de cantine pour les enfants prenant leur déjeuner), ou 24 F. par enfant lorsque 2 enfants de la même famille fréquenteront le centre. Ces tarifs seront divisés par 2 pour une demi-journée.

Il serait souhaitable de faire inscrire les enfants avant les différentes vacances, auprès des animatrices du centre (N° Tél : 45.67.82.82)

CONSEIL DES
 =====
 PARENTS D ELEVES
 =====

Lors de la dernière assemblée du Conseil des Parents d'élèves, Mme GLAPPIER et Mme MICHAUD ont quitté leur fonction de présidente et secrétaire.

Tous les enseignants de l'école primaire tiennent à remercier, ainsi que tous les membres de l'ancien bureau pour leur dévouement au cours de ces quelques dernières années, Mmes GLAPPIER et MICHAUD. En effet, c'est grâce à elles et à quelques autres parents dévoués, que notre bibliothèque d'école a pu être créée et fonctionner efficacement : achat de livres, financement d'un T.U.C.

Le Conseil, sous la Présidence de Mme GLAPPIER, nous a toujours aidés dans la mesure de ces possibilités, tant au point de vue

matériel (recouvrir les livres) qu'au point de vue financier (achat de diapositives, sorties pédagogiques, etc...)

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du bureau avec qui nous espérons travailler toujours aussi efficacement.

COMITE DES FETES
 =====

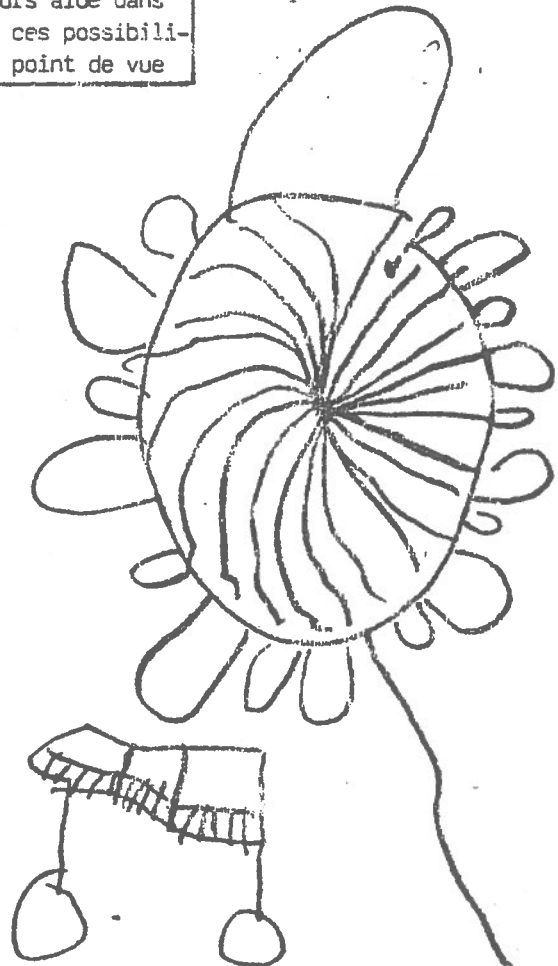
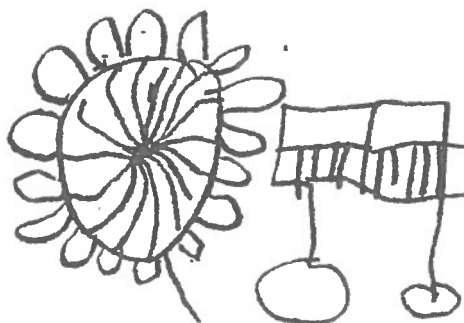
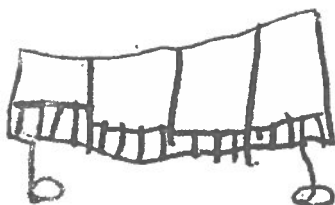
Assemblée Générale du Comité des Fêtes : Vendredi 15 novembre 1985 à 20 H 30 à la Salle Polyvalente.

Réunion pour le calendrier des festivités pour l'année 1986 : Vendredi 22 novembre 1985 à 20 H 30, à la salle de la Mairie.

D O N
 =====

Nous remercions la personne qui a bien voulu faire don à la cantine, d'une partie de sa récolte de tomates.

Bulletin illustré par des élèves sur le thème: " A la frairie de MOUTHIER "



Aurélien Crucize

SECOURS POPULAIRE

=====

FRANCAIS

=====

L'Assemblée Générale du Comité Local de Secours Populaire a eu lieu le samedi 19 octobre 1985 à la Mairie de MOUTHIER.

Le secours Populaire essaie de soutenir matériellement les victimes des calamités naturelles, de la misère, quelles que soient leurs opinions politique ou religieuse.

Nous essayons d'aider le Tiers-Monde, en participant aux campagnes internationales du S.P.F. -aide à la création d'une coopérative de pêche à MADAGASCAR.

-aide à la création d'un centre de pédiatrie au VIET-NAM.

et plus récemment, nous avons pu envoyer 835 F. pour aider le MEXIQUE après le tremblement de terre.

Nous remercions les généreux donateurs qui nous permettent de participer à toutes ces actions

Mais nous intervenons aussi sur le plan local, nous avons aidé une famille à envoyer ses enfants en colonie de vacances, deux familles à envoyer

leurs enfants en classe verte à AUBETERRE. Nous avons pu donner des anoracks, un bon d'achat de 150 F. à 21 jeunes chômeurs de MOUTHIER.

Nous avons fait aussi 2 ventes de vêtements dont les prix défiaient toute concurrence : entre 5 et 30 F. !

La prochaine vente aura lieu le 16 novembre 1985 dans les locaux de la cantine de l'école maternelle.

Au cours de l'Assemblée Générale, nous avons essayé de trouver les moyens d'intervenir plus efficacement auprès des personnes qui en ont besoin : intervention des responsables des comités de villages, liaison plus étroite avec l' A.D.M.R. et la commission sociale. Nous pouvons aussi étudier la possibilité de faire de petits prêts pour aider les personnes qui traverseraient des moments particulièrement difficiles.

Nous nous tenons à la disposition de toute personne que voudrait de plus amples renseignements.

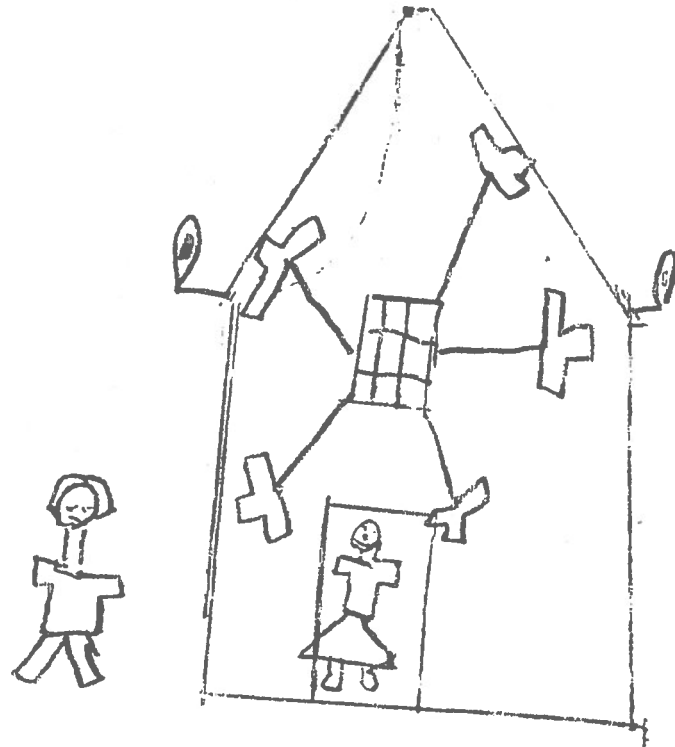
S'adresser à :

-Mme RIVET Raymonde

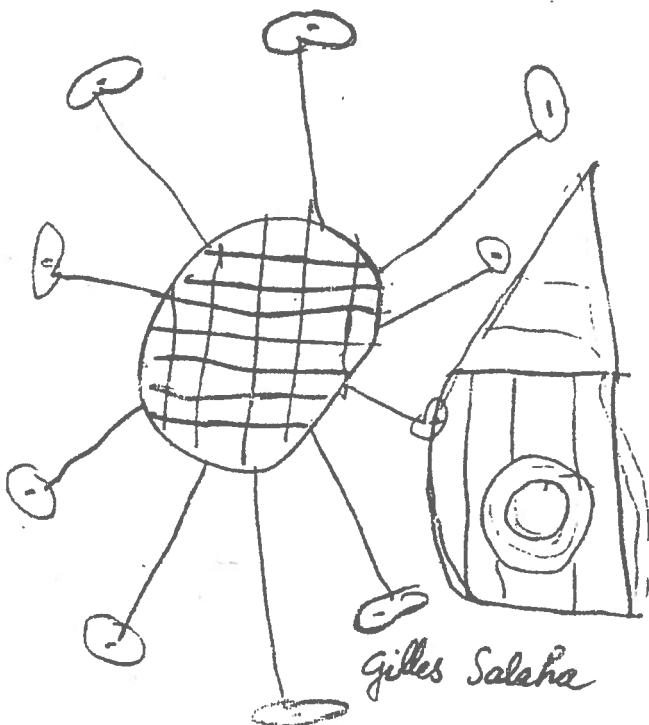
Tél. 45.97.93.70

-Mme FRANK Liliane

Tél. 45. 97.96.66



Erica Langin



Gilles Salaha

DANSE SUR BOEME

=====

La section "Danse sur Boème" a repris ses activités. Cette année, trois sortes de cours vous sont proposés, répartis de la façon suivante :

-Contemporain enfants :
Petits le mercredi à 10h30
Grands le mardi à 17h30

-Classique :
Débutants le mercredi à 14h
Avancé le mercredi à 15h15

-Jazz :
Le mardi à 18h30
Le samedi à 14h

Si vous souhaitez vous intégrer à un de ces groupes, nous vous invitons à vous faire inscrire auprès du responsable du cours, aux jours et heures citées ci-dessus.

Le Bureau.

Dépôt légal
4^e trimestre 1985